

# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR les escroqueries en matière de dons de bienfaisance



LE MINISTÈRE DES  
**SERVICES AUX CONSOMMATEURS**  
[www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs](http://www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs)

## Qu'est-ce qu'une escroquerie en matière de dons de bienfaisance?

Nous sommes nombreux à faire des dons aux organismes de bienfaisance dans le but d'aider ceux qui sont moins nantis que nous. Mais tous les collecteurs de fonds ne sont pas honnêtes. Certains prétendent recueillir de l'argent pour des organismes de bienfaisance, mais ils le mettent dans leur poche.

## Comment cela fonctionne-t-il?

Les collecteurs de fonds fictifs vous contactent par courrier, courriel, téléphone ou frappent à votre porte. Ils disent représenter un organisme de bienfaisance d'aide aux gens dans le besoin ou qui s'occupe d'un problème d'ordre social tel que l'environnement. Ils vous demandent de l'argent. Si vous hésitez, ils peuvent alors vous pousser à en donner en vous racontant que le problème est très grave et que vous devez agir immédiatement. Mais sachez que l'argent que vous leur donnez va souvent directement dans leur poche.

Une fois que vous avez fait votre don, vous ne pouvez généralement rien faire pour le récupérer. Et les vrais organismes de bienfaisance se font avoir en ne recevant pas l'argent que vous leur auriez remis.

## Comment puis-je me protéger?

N'oubliez pas qu'il s'agit de votre argent. Vous avez le droit de poser des questions et de réfléchir avant de faire un don.

- Posez des questions. Demandez quelle portion de votre don sera versée directement à l'œuvre de bienfaisance. Demandez combien ira aux frais administratifs. Les vrais organismes de bienfaisance se feront un plaisir de répondre à vos questions.
- Si quelqu'un vous appelle ou se présente à votre porte, demandez-lui de vous faire parvenir des renseignements par la poste avant de faire un don.
- Ne donnez jamais de renseignements personnels ou financiers par téléphone ou à la porte.
- Si l'on vous pousse à faire un don sur-le-champ, méfiez-vous. Les organismes de bienfaisance légitimes n'utilisent pas ce type de tactiques.
- Les collecteurs de fonds fictifs utilisent des noms qui ressemblent à ceux d'organismes de bienfaisance légitimes. Vérifiez les noms dans l'annuaire ou l'Internet.
- Ne donnez jamais d'argent en espèces. Rédigez le chèque au nom complet de l'organisme de bienfaisance.
- Méfiez-vous des gens qui vous remercient pour une contribution annoncée dont vous ne vous souvenez pas. C'est un stratagème souvent utilisé par les escrocs.

- Demandez un reçu d'impôt et le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance.
- Pour savoir si un organisme de bienfaisance est enregistré aux fins de l'impôt, appelez la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au 1 800 267-2384 ou consultez le site Web de l'ARC à [www.cra.gc.ca](http://www.cra.gc.ca).
- Méfiez-vous des gens installés à une table dans un lieu public tel qu'un centre commercial, qui vous demandent de la menu monnaie ou des dons. Posez des questions sur la façon dont votre don sera dépensé, demandez le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance et une pièce d'identité pour vous assurer que le personnel derrière la table travaille bien pour l'organisme de bienfaisance qu'il représente.
- Si vous pensez qu'il s'agit d'une escroquerie, appelez le Centre d'appel antifraude du Canada (PhoneBusters) au 1 888 495-8501 ou le bureau de police de votre localité.



[www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs](http://www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs)

## Planifiez vos dons

- Déterminez le montant que vous pouvez vous permettre de donner. Établissez un budget de dons et respectez-le.
- Étalez vos dons sur toute l'année.
- Concentrez vos dons sur les œuvres qui vous sont les plus chères. Il existe de nombreux organismes de bienfaisance légitimes qui ont besoin de votre aide pour les enfants, la recherche médicale ou toute autre cause méritoire.
- Envoyez votre chèque directement au siège social de votre organisme de bienfaisance préféré. Soyez heureux d'avoir donné. Quand un autre organisme vous approche, dites tout simplement que vous avez déjà donné. Vous pourrez y penser l'an prochain au moment de décider à quels organismes vous vous permettez de faire un don.

## Le ministère des Services aux consommateurs

Le ministère des **Services aux consommateurs** de l'Ontario prend des mesures pour informer, munir et protéger les consommateurs afin qu'ils achètent des biens et des services en toute confiance et connaissance dans cette province.

### À VOTRE SERVICE

#### Visitez son site Web :

[www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs](http://www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs)

#### Composez le

**416 326-8800**  
dans la région du  
Grand Toronto

**1 800 889-9768**  
sans frais

**ATS** – Les malentendants peuvent composer le

**416 229-6086**  
dans la région du  
Grand Toronto

**1 877 666-6545**  
sans frais

**Vous pouvez aussi envoyer un courriel à :**  
[consumer@ontario.ca](mailto:consumer@ontario.ca)